

|                     |  |
|---------------------|--|
| <b>Zeitschrift:</b> | Folklore suisse : bulletin de la Société suisse des traditions populaires =<br>Folclore svizzero : bollettino della Società svizzera per le tradizioni<br>popolari |
| <b>Herausgeber:</b> | Société suisse des traditions populaires   |
| <b>Band:</b>        | 37 (1947)  |
| <b>Heft:</b>        | 3  |
| <b>Artikel:</b>     | Un petit métier que menace de disparaître  |
| <b>Autor:</b>       | Brodard, F.-X.   |
| <b>DOI:</b>         | <a href="https://doi.org/10.5169/seals-1005787">https://doi.org/10.5169/seals-1005787</a>  |

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

dira probablement le lac de Rossens<sup>1)</sup> ou peut-être le lac de Thusy. Mais passons. Il s'agit ici non du lac, mais du pont, que représente notre cliché de la page 33\*. Une pierre énorme (mais ce n'est pas celle que vous voyez, et dont la masse a l'air de couper pour ainsi dire le pont en deux), est située quelques mètres en amont du pont. C'est la pierre du diable, que les grandes crues submergent parfois. D'où vient-elle? Voici à ce sujet la légende que l'on se transmet dans les villages environnans. Le conseil de Pont-la-Ville avait décidé de faire construire un pont sur la Sarine. La difficulté était de trouver un architecte-entrepreneur capable. Il s'en présenta un: Messire Satan, qui se chargea d'exécuter cette œuvre d'art en une nuit. Le prix? L'âme du premier vivant qui passerait, sur le pont. Le marché fut conclu. Mais en bons chrétiens, les habitants de Pont-la-Ville ne tenaient nullement à rendre l'âme entre les griffes du Prince des ténèbres. Ils s'avisèrent donc d'un stratagème. Ils enfermèrent dans un sac un chat et dans une trappe une souris. Le lendemain matin, on se rendit au pont flambant neuf. L'architecte était là, attendant ses honoraires. Le syndic de l'endroit aussi. Il avait même fait avertir le curé de la paroisse. Au moment voulu, le syndic ouvrit la trappe. La souris en sortit prestement, et le matou se mit à sa poursuite. Ils furent donc les deux premiers êtres vivants à franchir le pont. Ainsi fut joué maître Satan. Furieux, il saisit un quartier de rocher et le lança pour anéantir ce pont si mal payé. Mais à ce moment, le brave curé, jetant de l'eau bénite, troubla si fort le diable qu'il manqua son coup, et que la pierre tomba à côté du pont, où l'on voit actuellement encore la fameuse «pierre du diable».

Une tradition locale dit d'autre part que le pont fut construit par des frères Gaillard venus de Savoie, et qu'ils reçurent pour cela la bourgeoisie des cinq communes les plus directement intéressées par la construction de ce pont, soit La Roche, Pont-la-Ville, Avry-devant-Pont, Pont-en-Ogoz et Villars-d'Avry. Le fait est qu'actuellement encore il y a dans la région, à La Roche et Pont-la-Ville notamment, des familles Gaillard jouissant de la bourgeoisie de ces cinq communes.

### Un petit métier qui menace de disparaître.

Par F.-X. Brodard, Estavayer-le-Lac.

L'aluminium remplace de plus en plus le fer blanc et le fer dans la fabrication de la batterie de cuisine, des ustensiles de ménage, et des cuillères, fourchettes, casseroles. C'est ce qui menace directement la profession de rétameur. Alors qu'autrefois le réta-

<sup>1)</sup> La nouvelle carte de géographie du canton porte «Lac de Rossens».

meur et raccommodeur d'ustensiles de cuisine en fer et fer blanc passait chaque année au moins deux fois dans nos villages, il s'écoule maintenant parfois plusieurs années avant qu'on voie reparaître le *potyé* comme on l'appelle quoiqu'il ne s'occupe pas du tout des ustensiles en terre. Les gamins font cercle autour de lui et se disputent l'honneur de manœuvrer le soufflet qui fera fondre l'étain.



Photo S. Glasson, Bulle.

Rétameur à l'ouvrage.

### Le théâtre patois dans le canton de Fribourg.

Par Ernest Deillon, Vuisternens-devant-Romont.

Dans le premier article paru sous ce titre dans la revue « Folklore Suisse », n° 1\* de l'année 1945, je disais ceci, au paragraphe V: *L'avenir du théâtre populaire patois*:

« Si le branle donné actuellement au théâtre populaire patois continue, on peut prévoir qu'il va connaître de nouveaux succès. De même, le répertoire s'enrichira ».

Eh! bien, je puis affirmer que le mouvement continue et que, de son côté, le répertoire s'enrichit également.

Dans cet article qui ne sera que la suite de celui cité plus haut, je ne ferai qu'en compléter les notes et indications. Comme deux ans se sont écoulés depuis la parution du premier article, nous allons voir ce qui a été produit en fait de théâtre durant ce laps de temps.